

## **FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

Rapport d'examen limité des comptes intermédiaires

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008

Jocelyne MAHIEU  
Expert comptable  
Commissaire aux Comptes

**FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

Association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

17, rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY LE ROI CEDEX

---

**Rapport d'examen limité des comptes intermédiaires**

---

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008

---

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la Fédération Française de Volley-Ball, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de la Fédération Française de Volley-Ball relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du bureau exécutif et plus particulièrement du trésorier général. Il nous appartient sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent des opérations de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 juin 2008 écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

La réserve formulée au 31 décembre 2007 relative à la continuité d'exploitation dans les conditions financières actuelles demeure, compte tenu de la situation nette négative d'environ 280.000 € ayant nécessité la mise en place d'un découvert bancaire à hauteur de 500.000 € jusqu'au 31 octobre 2008.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 5 août 2008

Le Commissaire aux Comptes

**Ile de France, Expertise et Audit - IFEA**



*Jocelyne MAHIEU*